



APPEL À CANDIDATURES

RÉSIDENCES D' AUTEUR.E.S

Le rectorat de l'académie de Caen et ses partenaires, la DRAC de Normandie, l'IMEC et le CRL, lancent un appel à candidatures « résidences d'auteur.e.s » pour la mise en place d'une résidence de création et d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire pour l'année scolaire 2017-2018.

Objectifs

Ces résidences d'auteur.e.s, visent à favoriser la maîtrise de la langue, jusqu'à la production écrite, dans la logique du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) de l'élève et dans une démarche de projet, il s'agit donc de sensibiliser les publics scolaires à la démarche d'écriture, de découvrir et désacraliser le processus de création littéraire par la pratique et la mise en activité.

La résidence devra aboutir à la création d'un texte rédigé et éventuellement illustré par les élèves d'une quinzaine de pages environ à des fins de publication. L'ensemble des réalisations donnera lieu à la publication d'un ouvrage collectif. L'édition de l'ouvrage impliquera éventuellement des étudiants du Master « Édition, Mémoires des Textes » de l'université Caen-Normandie et/ou les filières d'art graphique de l'académie.

La publication des travaux des élèves mentionnera le nom de chacun des auteur.e.s impliqués dans le dispositif.

La structure d'accueil

L'auteur sera accueilli à l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine. Installé à l'abbaye d'Ardenne, l'IMEC préserve et met en valeur une collection exceptionnelle dédiée à l'histoire de la pensée et de la création contemporaines. Depuis sa fondation, l'IMEC contribue au rayonnement de la recherche sur la vie littéraire, éditoriale, artistique et intellectuelle. Reconnu d'intérêt général, l'Institut a pour vocation de pérenniser les fonds qui lui sont confiés et de les mettre en valeur à travers une mission scientifique, culturelle et pédagogique.

Fondée au XII^e siècle, chargée d'histoire et longuement restaurée, l'abbaye d'Ardenne accueille l'ensemble des collections et des activités de l'IMEC. Classée monument historique, propriété du Conseil régional, l'abbaye a reçu le prestigieux label de Centre

culturel de rencontre qui distingue des monuments historiques porteurs de projets culturels d'excellence.

Critères d'éligibilité

La résidence d'écriture fait intervenir un.e auteur.e (écrivain, artiste travaillant la langue sous toutes ses formes) doté.e d'une expérience en milieu scolaire. Différents genres littéraires peuvent être convoqués : littérature jeunesse, roman, poésie, théâtre, album, roman graphique, bande dessinée (scénario) slam etc.

L'auteur devra déjà avoir publié un ouvrage au moins à compte d'éditeur.

Durée et calendrier

Une résidence de trois mois (*discontinus*) est envisagée.

Elle se déroulera essentiellement entre octobre 2017 et mars 2018. La période d'avril à juin 2018 sera consacrée à la phase éditoriale et à la restitution du projet.

La résidence comprendra différents temps :

- des temps de création libre de l'auteur, dans les locaux de l'IMEC, correspondant à 70 % de la durée totale de la résidence ;
- des temps de médiation et d'animation d'ateliers d'écriture auprès de quatre classes (répartis en deux duos d'établissements de proximité), correspondant à 30 % de la durée totale de la résidence. Les temps d'ateliers s'échelonnent sur l'année scolaire sous la forme d'une présence régulière et pour un total de 10 journées (5 par groupes d'établissements constitués d'une école et d'un collège de proximité ou de deux classes d'un même collège.) Le rythme des interventions sera décidé en concertation entre les équipes enseignantes et l'auteur.e., en veillant à la régularité des interventions et à l'organisation du suivi du projet entre ces interventions.
- un temps de restitution, de préférence articulé à un événement culturel local (festival, salon du livre etc.), clôturera la résidence. Il témoignera de la résidence et restituera le travail réalisé avec les élèves. Le lieu et la date de cette restitution seront déterminés ultérieurement.

Le calendrier précis sera établi conjointement par l'auteur.e et les équipes enseignantes.

Lieux et publics

L'auteur.e sera accueilli.e en résidence à l'IMEC et ses interventions en milieu scolaire se dérouleront dans deux groupes d'établissements scolaires proches l'un de l'autre et déterminés au début de la résidence.

Dans sa partie scolaire, la résidence s'inscrit soit dans le cadre du cycle 3 et concernera alors une classe de collège (6^e) et une classe d'une école du secteur (CM2), soit dans le

cadre du cycle 4 (de la 5^e à la 3^e) et fera alors travailler conjointement une classe de collège avec une classe de SEGPA ou une classe ULIS du même établissement.

Des critères géographiques seront pris en compte de façon à ce que des projets puissent être mis en place dans les différents départements du territoire de l'académie de Caen. Les écoles et établissements scolaires implantés en milieu rural ainsi que ceux relevant d'un réseau d'éducation prioritaire seront privilégiés.

Conditions financières

L'auteur.e percevra un montant brut de 1700 euros par mois de résidence effective, pour son travail de création littéraire et sa participation aux actions culturelles. La rémunération sera déclarée en droits d'auteur.

Conditions d'accueil et restauration

L'IMEC mettra à disposition de l'auteur.e pour son logement et à titre gracieux, un studio individuel dans l'enceinte de l'abbaye d'Ardenne, comprenant une cuisine équipée et disposant d'une connexion internet.

Afin de lui permettre de réaliser son projet, l'IMEC mettra également à la disposition de l'auteur.e des locaux de travail adaptés, bibliothèque, etc.

L'auteur.e aura également accès gracieusement au service de restauration de l'IMEC lorsque celui-ci est ouvert (du mardi au vendredi midi). Il percevra un *per diem* d'un montant de 20 € les jours où il ne prendra pas ses repas à l'IMEC.

Les jours de présence en établissements scolaires, les repas du midi seront fournis par les établissements ainsi que le matériel pédagogique.

Le matériel (ordinateur, téléphone portable, ...) est à la charge de l'auteur.

Déplacements

Les déplacements de l'auteur.e entre son domicile et l'abbaye d'Ardenne seront pris en charge à hauteur de 150 € par mois maximum.

Pour les déplacements liés aux interventions en établissements scolaires, l'auteur utilisera son véhicule personnel. Les frais de déplacement seront pris en charge par l'IMEC sur la base de 0,305 € / km. S'il ne possède pas de véhicule, l'auteur pourra utiliser pour les déplacements liés à ses interventions un véhicule mis à disposition par l'IMEC, sous réserve de disponibilité de ce dernier.

Une fois l'auteur.e et le projet retenus, l'ensemble de ces éléments feront l'objet d'un échange entre l'auteur.e, le rectorat et L'IMEC afin d'établir une convention entre l'auteur.e et l'établissement scolaire actant les engagements réciproques.

Calendrier prévisionnel

Juillet : lancement de l'appel à candidatures pour les auteur.e.s

début septembre : lancement appel à candidatures établissements scolaires

15 septembre: Retour candidatures auteur.e.s

sept : commission d'examen des candidatures auteur.e.s.

25 septembre : retour candidatures établissements scolaires
début octobre : Appariement auteur.e.s/ établissements scolaires. Communication des résultats aux établissements et écrivains.
Octobre : réunion des équipes auteurs et enseignants.
Octobre 2017- mars 2018 : déroulement de la résidence en fonction d'un calendrier défini conjointement par l'auteur et les équipes enseignantes.
3^e trimestre année scolaire 2017-2018 : édition de l'ouvrage et restitution publique

Le dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter :

- une note d'intention présentant le projet (format pdf ou word);
- une bibliographie ;
- un *curriculum vitae* à jour faisant notamment état des expériences d'ateliers, rencontres et actions à destination des publics scolaires (format pdf de préférence) ;
- les éléments relatifs à votre statut professionnel ;
- la fiche de candidature renseignée.

L'ensemble du dossier est à adresser pour le **15 septembre 2017** à l'intention de Yoann Thommerel, directeur du développement culturel l'IMEC et de Françoise Guitard, Déléguée académique à l'action culturelle de l'académie de Caen, aux adresses mail suivantes :

yoann.thommerel@imec-archives.com

daac@ac-caen.fr

Les dossiers de candidature seront examinés par un jury composé d'un représentant de chacun des partenaires impliqué dans la définition et la mise en œuvre de la résidence : Rectorat de l'académie de Caen, DRAC de Normandie, IMEC et CRL.